

FLASH inFO Centrale de Bercy

Audioconférence spécifique CHSCT
du mercredi 25 mars 2020 à 11H00 présidée par
la Secrétaire générale (SG) Mme BARBAT LAYANI

En premier lieu, la Secrétaire générale nous a indiqué les chiffres sur la situation des agents des Ministères Economiques et Financiers (MEF) et d'Administration Centrale (AC) au mardi 24 mars 2020.

<i>Situation MEF au 24 mars</i>		
Agents à leur domicile	103 924	81,8%
<i>dont quatorzaine</i>	749	0,6%
<i>dont ASA (1) garde d'enfants</i>	48 615	38,3%
<i>dont télétravail</i>	28174	22,2%
<i>dont autres situations (agents en ASA ne pouvant télétravailler...)</i>	26 386	20,8%
Agents en PCA (2) en présentiel	21 838	17,2%
Agents malades (testés ou pas)	1 258	1,0%

(1) Autorisation Spéciale d'Absence

(2) Plan de Continuation d'Activité

<i>Situation adm. centrale au 24 mars</i>		
Agents à leur domicile	4 509	91%
<i>dont agents placés en quatorzaine</i>	48	1%
<i>dont ASA garde d'enfants</i>	512	10%
<i>dont télétravail</i>	3 920	79%
<i>dont autres situations (agents en ASA ne pouvant télétravailler...)</i>	29	1%
Agents en PCA en présentiel	341	7%
Agents malades (testés ou pas)	110	2%

La parole est donnée aux OS dans l'ordre de la représentativité :
SOLIDAIRES, CGT, FO, CFDT/CFTC, UNSA/CGC

Les membres du CHSCT ont posé les questions suivantes :

- indiquer le PCA par directions et par métiers,
- comment un agent peut joindre le médecin de prévention,
- quelles sont les missions prioritaires en centrale,
- point sur la situation du télétravail par directions,
- les agents qui sont en télétravail rencontrent des problèmes de connexion,
- certains agents ne sont pas dotés d'ordinateurs professionnels et travaillent avec leur ordinateurs personnels,
- chiffrage du nombre de paniers repas distribués aux agents en présentiel,
- point sur les bâtiments fermés,
- situation des personnels en sous traitance,
- liste des personnes réquisitionnables,
- règles d'application quant aux dotations des produits de protection (gels, masques, etc),
- management à la DGAFP,
- possibilité de contacter les services RH,
- attestations SEP et carte professionnelle,
- droit de retrait au cas par cas,
- reconnaissance de la maladie professionnelle suite à Covid-19,
- agents de services centraux à Nantes non dotés de protections,
- adaptation du PCA au fil de l'eau,
- renforcement du nettoyage des locaux et véhicules,
- positionnement du SG concernant les jours RTT pour les agents en ASA,
- garantie de rémunération pour les personnels AGRAF en inactivité,
- demande de primes pour les agents en PCA (heures de nuit et de weekend)
- congés pendant la période de confinement,
- jour de carence.

Réponses de Mme BARBAT LAYANI

Le PCA est lié à la situation dont les métiers concernés sont indispensables aux missions spécifiques du SG. Chaque direction a son PCA dont l'évolution lui est propre.

Le service du Haut Fonctionnaire à la Défense a été renforcé de 4 inspecteurs des finances.

Les agents en présentiel :

- personnels d'Etat major,
- personnels du Service de la sûreté,
- Service de soutien informatique dont certains travaillent à distance.

Pour M Cantin, les effectifs présents à l'Hôtel des Ministre (HDM) concernent le personnel d'intendance. Il est composé de 4 personnels d'accueil, de 3 maîtres d'hôtel et d'un agent de sécurité. Les prestations sont réduites à minima. Il y a très peu de chauffeurs en activité.

Point sur le télétravail :

L'absence d'homogénéité dans le télétravail par direction est du fait de cas particuliers :

- l'agent ne possède pas d'ordinateur,
- l'agent n'a pas d'enfant,
- l'agent est en arrêt maladie,
- l'agent ne peut pas se déplacer.

Il a été pris en compte les difficultés de connexion et la lenteur des serveurs pour les agents en télétravail. Compte tenu de la crise sanitaire, le télétravail est géré en mode dégradé et nous savons que la productivité est moindre et il n'en sera pas tenu grief aux agents

Par ailleurs, l'accès aux applications est réservé aux seuls agents dotés de portables professionnels. Les autres agents pourront depuis leurs ordinateurs personnels avoir accès aux outils Melissa et Mioga. Pour la gestion des documents partagés, il est conseillé d'utiliser Libre Office (téléchargeable). L'achat de licences Word ne peut être envisagé. Nous sommes vulnérables du fait de la cyber sécurité, aussi il nous faut rappeler aux agents, les règles d'usage et les bonnes pratiques desdites applications !

Il y a un risque de saturation de l'outil Melissa bien qu'elle ait fait l'objet d'une nouvelle mise à jour avec augmentation du quota. Il peut être proposé aux agents de venir au bureau une fois par semaine pour procéder à l'archivage de leur messagerie. Les services SEP peuvent le faire à distance mais il faudrait l'accord de l'agent et quid de la confidentialité.

Point sur la restauration :

Le nombre de paniers repas (PR) est ajusté chaque jour en fonction des entrées recensées au ministère. Cependant, se pose la question du gaspillage alimentaire car certains agents ne prennent pas de paniers repas et cela génère un surplus!

Il est précisé les 4 points de distribution :

- Bâtiment Vauban : 100 PR,
- Bâtiment Noisiel : 30 PR,
- Bâtiment Ivry sur Seine : 30 PR,
- Bâtiment Montreuil les Allées : très peu de PR.

Point sur les bâtiments ouverts : M Hubert GICQUELET

L'ouverture est en mode week-end avec dispositif d'accès et demande préalable pour y accéder :

- Chevaleret : PC de sécurité,
- Vincent Auriol,
- Le white,
- L'Atrium : PC de Bercy,
- Noisiel : gestion par la DGFIP pour maintenir l'ouverture car il y a une permanenc de sécurité physique
- Austerlitz DGAFP : dispositif à distance car doté de caméras et d'un sas,
- bâtiment Grégoire : la DGE possède un interphone local.

Pour tous ces sites, une maintenance minimale est assurée dont le chauffage et le nettoyage des locaux qui se fait tous les jours ou tous les 2 jours.

Point sur la DGAFP :

Le présentiel est au strict minimum, il se compose de 4 cadres, d'un GRID (en alternance avec un autre) et une personne de la sécurité. Il y a un CODIR bi-hebdomadaire.

Le télétravail a été généralisé pour 154 agents.

Les agents travaillent en mode dégradé et ils assurent la gestion des dossiers.

Bien entendu, il est acté que ces agents ne sont pas au maximum de leur capacité.

Point sur les congés et RTT :

Mme Orange Louboutin : «Vous nous avez demandé que le jour de carence soit acté à compter du 16 mars 2020 mais la note interministérielle précise que cela se fera à compter du 24 mars 2020 ».

Il faut se référer à la doctrine interministérielle de la DGAFP.

L'agent en télétravail est considéré en activité donc il prétend aux RTT.

L'agent qui est en Autorisation Spéciale d'Absence ne peut pas bénéficier des RTT, c'est un cadre juridique !

Il y a une possibilité d'annuler les congés posés durant le confinement.

Point pour les personnels sous traitants : M Hubert GIQUELET

Le SG a reçu 8 000 masques dont 1 500 ont été attribués à SEP pour le personnel d'accueil et de sécurité.

Les personnels de nettoyage (2 personnes en rotation) sont dotés de moyens de protection par leur entreprise mais aussi par SEP.

Les véhicules sont désinfectés tout comme les locaux!

Point sur les produits de protection :

Certains agents auraient eu des gels hydroalcooliques périmés. Pour Mme BARBAT LAYANI il doit s'agir d'un cas isolé mais elle précise que tant que ce produit n'est pas entamé il ne perd pas de son efficacité!

Pour les agents en fonction à Nantes, il appartient à la DGFIP d'assurer la prise en charge des produits de protection.

Afin de palier à la pénurie de masques, la centralisation des achats sera effectuée par l'UGAP pour les administrations dont les commandes seront effectuées à l'étranger mais d'autres réseaux de distributions telles que des entreprises alternatives ou innovantes seront sollicitées.

Point sur les médecins de prévention :

A l'exception du CASC, les médecins de prévention travaillent de chez eux.

Les directions devront mettre à disposition des agents la liste de contact des médecins de prévention.

Cependant, le médecin de prévention présent dans ce CHSCT préconise aux agents de contacter son service RH pour avoir les coordonnées de son médecin de prévention et de le contacter via mail. Les médecins de prévention et les infirmières sont dotés en priorité de masques homologués SFP2 dont une distribution a été faite sur les infirmeries des bâtiments Necker et Turgot. Les assistants de prévention, les assistants sociaux et les malades sont dotés de masques chirurgicaux.

Le service SRH3 a donné des consignes aux assistants sociaux de travailler de chez eux sauf cas exceptionnel où un déplacement est avéré chez un agent en situation d'urgence.

Point sur la situation RH des agents, des CDD et des détachés :

Pour Mme Orange Louboutin, la campagne d'évaluation pourrait être reportée au delà du 30 avril 2020. Les entretiens d'évaluation qui ont déjà été faits et dont le compte rendu est finalisé seront maintenus. Pour l'instant il n'y a plus d'entretiens d'évaluation physique (pas

d'entretien téléphonique sauf accord de l'agent) . Une doctrine généralisée a été transmise à l'ensemble des directions.

Par ailleurs, concernant les CAP de promotion avec date d'effet au 1er janvier 2020 cela ne sera pas pénalisable aux agents. De ce fait, il sera proposé aux organisations syndicales un calendrier des CAP entre juillet et novembre 2020.

Les agents en CDD n'auront pas de mesure générale de reconduction. Ce sera au cas par cas. Pour les agents en détachement, il faut une demande de renouvellement par la direction mais avec entente préalable entre administrations.

Complément apporté par M CANTIN :

La gestion de ces agents en détachement auprès du MEF sera régularisée à la cessation des PCA.

Pour Mme Orange Louboutin, la reconnaissance de la maladie professionnelles ne peut pas être prise en considération pour l'ensemble des agents touchés par le COVID-19.

Concernant le droit de retrait, la mesure ne peut pas être généralisée et une fiche sera diffusée.

Par ailleurs, la demande de compensation financière pour les agents en présentiel n'est pas à l'ordre du jour car il faut une réponse interministérielle !

La garantie de rémunération pour les personnels AGRAF en inactivité n'est pas du ressort du SG.

Dorénavant, tout agent devant se déplacer pour raison professionnelle doit faire son attestation personnelle individuelle (nouveau millésime) avec présentation de sa carte professionnelle et de sa carte nationale d'identité. Ce point a été confirmé par le ministère de l'intérieur.

Pour les déplacements à titre personnel, se référer aux consignes du gouvernement!

Mme Barbat Layani précise que les audioconférences seront hebdomadaires et que le PCA sera acté.

Il n'y aura pas de verbatim mais un relevé de décisions principales.

Fin de l'audioconférence.

Je vous invite à consulter notre site tous les jours dont l'espace dédié aux adhérents !

Bien à vous,



Solange SAÏDI

Secrétaire générale

✉ : solange.saidi@syndicats.finances.gouv.fr

☎ : 01.53.18.83.02

Web : <http://www.focentrale-bercy.fr>